

**BILAN DU CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE
DES RUMINANTS
DES ECOLES NATIONALES VETERINAIRES FRANCAISES
ANNEE 2025**

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2025	3
2. INFORMATION PUBLICITE	
3. CALENDRIER DES EPREUVES	
4. COMPOSITION DU JURY	4
5. CANDIDATS	
5.1. Nombre de candidats	
5.2. Origine de formation	
5.3. Site de présentation de l'épreuve théorique informatisée	5
5.4. Choix de l'école de formation	
6. RESULTATS	6
6.1. Aspect quantitatif	
6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.	
6.1.2. Notation	
6.1.3. Moyenne par épreuve	
6.2. Aspect qualitatif	7
6.2.1. Rang de classement et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation de l'interne.	
6.2.2. Taux de brassage des diplômés	
6.2.3. Evénements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription	
7. COMMENTAIRES	8
8. CONCLUSION	10

PLAQUETTE 2025



2025

**INTERNAT
EN CLINIQUE DES RUMINANTS**

Intégrez une formation clinique
généraliste de haut niveau




**ÉCOLES NATIONALES
VÉTÉRINAIRES
DE FRANCE**





CONCOURS COMMUN D'INTERNAT EN CLINIQUE DES RUMINANTS DES ÉCOLES S FRANÇAISES

Les 4 Ecoles nationales s de France proposent une formation d'internat en clinique des ruminants sur une année scolaire 2025-2026 débutant le 29 août 2025.

Objectifs de la formation

Le programme de formation vise à former des professionnels de la santé en élevage des ruminants, avec un niveau approfondi de connaissances et de compétences opérationnelles en médecine individuelle et chirurgie, ainsi qu'en médecine de population (incluant les aspects de production et de qualité des produits). Ce programme prépare également à la poursuite d'un parcours de spécialisation (résidentat de FECSHM-Europe College of Bovine Health Management ou de FECSRHM-European College of Small Ruminant Health Management).

Pré-requis

Peuvent postuler à l'Internat :

- Les étudiants des écoles nationales s françaises inscrits en année d'approfondissement. Leur inscription définitive est conditionnée à la soutenance de la thèse avant le 31 octobre de l'année d'inscription.
- Les étudiants étrangers inscrits en dernière année de cursus.
- Les titulaires du diplôme d'état français de docteur.
- Les titulaires d'un diplôme étranger jugé équivalent par le jury ; dans ce cas, un stage clinique en France (dans une ENV ou dans une clinique rurale) est fortement conseillé avant de postuler.

Conditions d'admission

Le dossier de candidature est constitué par :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les résultats scolaires obtenus pendant les études s
- Le choix des écoles par ordre de préférence pour la formation d'Internat
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- La photocopie du titre (diplôme de docteur) donnant accès au concours d'admission, ou un formulaire de situation d'avancement du travail de thèse pour les étudiants
- Deux lettres de recommandation
- Pour les étudiants non diplômés d'une Ecole francophone, un document attestant du niveau de français (niveau B2 minimum)
- Pour les boursiers, pièce justificative
- Le paiement des frais de dossier (50€, 15€ pour les boursiers)

DATES À RETENIR

Date limite de dépôt du dossier : 18 avril 2025
Date d'admissibilité : 19 mai 2025
Date des entretiens oraux d'admission : 26 mai 2025

Pour plus d'informations

Coordonnateurs des formations d'Internat
Alfort : Bénédicte Ravary-Humoin
benedicte.ravary@vetalfort.fr

Lyon : Maria-Anne Arancigol
maria-anne.arancigol@vetagro-sup.fr

Nantes : Raphaël Guatsoo
raphael.guatsoo@oniris-nantes.fr

Toulouse : François Schelcher & Patricia Coquisart
francois.schelcher@envt.fr /
patricia.coquisart@envt.fr

Le dossier complet de candidature doit être déposé sur le site d'inscription en ligne : concours commun d'Internats des ENVF <https://concours-internats-veterinaires.fr> au plus tard le 18 avril 2025 à minuit. L'admission est conditionnée par le succès à l'épreuve d'admissibilité sur titres et dossier, suivie d'un entretien le 26 mai 2025 en distanciel (visio).

Le jury d'admission comprend 4 enseignants-chercheurs ou personnels chargés d'enseignement, représentant chaque ENV française et une personnalité qualifiée en élevage et santé des ruminants, et est présidé par le directeur de l'ENVF. La destination souhaitée par les candidats sera respectée dans la mesure du nombre de places offertes dans chaque établissement (5 par école, soit 17 au total).

1. NOMBRE DE PLACES OUVERTES EN 2025

Ecole	Places / établissement
ENVA	4
ENVT	5
Oniris	4 → 1*
VetAgroSup	4
Total	17 → 14*

* : le nombre plus réduit de places proposé en début de concours s'explique par l'absence de possibilité d'ouvrir toutes les places à Oniris de manière conjoncturelle.

2. INFORMATION PUBLICITE

La publicité de l'ouverture du concours de recrutement se réalise par voie numérique (site web de chaque ENVF et réseaux sociaux).

Chaque site web des ENVF comprend une page de présentation des modalités pédagogiques de son internat. En fin de page, les modalités de concours et d'inscription à celui-ci sont indiquées et un lien renvoie vers le site dédié à la gestion des inscriptions au concours d'internat des ENVF : <https://concours-internats-veterinaires.fr>

Une conférence en présentiel faisant intervenir les responsables de formation a été organisée dans chacune des ENVF.

3. CALENDRIER DES EPREUVES ET MODALITES

Suite aux décisions prises par le collège des directeurs et aux modifications apportées à l'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires, le concours d'inscription à l'internat Ruminants pour la rentrée 2025 a connu des modifications significatives dans son organisation par rapport aux années précédentes :

- 1) une présidence assurée par un directeur d'ENVF (voir point 4 et annexe 1) ;
- 2) l'introduction de frais d'inscription (50 €, 15 € pour les étudiants boursiers (voir annexe 3) ;
- 3) le dépôt du dossier de candidature sur un site dédié à cet effet (et non plus par mail à l'école organisatrice du concours comme le passé) ;
- 4) la création d'une grille de notation pour l'évaluation des dossiers et pour l'entretien oral, respectivement.

Etape / modalité	Date
Date limite de dépôt du dossier de candidature	18 avril 2025
Publication des résultats d'admissibilité sur évaluation du dossier (site web de l'EnvA)	13 mai 2025
Épreuve d'entretien oral (en visioconférence)	26 mai 2025
Publication des résultats d'admission (site web de l'ENVA)	4 juin 2025
Validation de l'affectation proposée dans un des 4 établissements en fonction du rang de classement	11 juin 2025
Publication des affectations définitives par établissement (site web de l'EnvA)	12 juin 2025
Début de formation	1 ^{er} Septembre 2025
Inscription définitive des candidats issus des ENVF non docteur vétérinaire lors de l'inscription	31 octobre 2025

4. JURY

	Membres titulaires	Membres suppléants
EnvA	Bérangère RAVARY-PLUMIOËN	Yves MILLEMANN
VetAgro Sup	Marie-Anne ARCANGIOLI	
Oniris	Raphael GUATTÉO	
ENVT	François SCHELCHER	
Professionnels	Vincent PLASSARD	Thomas ZUMSTEG

Président du jury : Pierre SANS, Directeur de l'ENVT (voir décisions en annexes 1 et 2).

5. CANDIDATS

5.1. Nombre de candidats

71 lignes ont été créées sur l'application de gestion du concours. Sur 71 connexions, il convient de soustraire :

- 1 test interne pour vérifier le bon fonctionnement du site ;
- 4 doublons : des candidats se sont connectés avec 2 adresses mail différentes ;
- 30 dossiers vides : des candidats se sont connectés sans déposer la moindre pièce voire sans indiquer leur nom et prénom ;

- 4 dossiers initiés mais incomplets (seule une partie des pièces a été déposée) ;
- 4 dossiers avec toutes les pièces déposées mais sans lettre de recommandation et paiement reçus ;
-

Au final, ce sont donc 28 dossiers complets qui ont été déposés.

A noter que 3 candidats ont également déposé une candidature au concours d'internat pour les carnivores domestiques.

5.2. Origine de formation des 28 candidats

Pays	École Vétérinaire	Nombre	Pourcentage
FRANCE	EnvA	2	7
	VetAgro Sup	1	4
	Oniris	0	0
	ENVF	5	18
Total FRANCE		8	29
BELGIQUE	Liège	2	7
ESPAGNE	Madrid Universidad Complutense	1	4
	Madrid Universidad Alfonso X El Sabio	1	4
SLOVAQUIE	Kosice	1	4
Total UE HORS FRANCE		5	18
ALGERIE	Batna	1	4
	Souk Aharas	1	4
CHYPRE	Lefkosa	1	4
LIBAN	Beyrouth	1	4
SENEGAL	Dakar	2	7
TUNISIE	Sidi Thabet	8	29
TURQUIE	Uludag University	1	4
Total HORS EUROPE		15	54
TOTAL		28	

5.3. Choix de l'école de formation (28 candidats)

Choix de l'école de formation	1 ^{er} Choix	2 ^{ième} Choix ¹	3 ^{ième} Choix ¹	4 ^{ième} Choix ¹
EnvA	7 25 %	2 9 %	5 22 %	9 39 %
Oniris	3 11 %	9 39 %	5 22 %	5 22 %
ENVT	14 50 %	5 22 %	6 26 %	4 17 %
VetAgroSup	4 14 %	7 30 %	7 30 %	5 22 %

¹ 5 candidats n'ont indiqué qu'un 1^{er} choix, à savoir ENVT

6. RESULTATS

6.1. Aspect quantitatif

6.1.1. Effectifs en fonction des différentes phases du concours.

Stade du concours	Nombre	Pourcentage
Admissibles sur dossier	28	100
Admissibles à l'oral	15	54
Présents à l'oral	13	46
Admis en liste principale	11	39
Admis en liste complémentaire	2	7
Non admis (parmi les admissibles sur dossier)	15	54

2 candidats ne se sont pas présentés à l'entretien oral.

6.1.2. Notation

	Rang	Note /20
Premier admissible	1	18,5
Dernier admissible	15	13,5
Premier admis en liste principale	1	18,0
Dernier admis en liste principale	11	10,0
Premier admis en liste complémentaire	12	12,4 ⁽¹⁾
Dernier admis en liste complémentaire	13	9,4

(1) Le premier admis en liste complémentaire était un candidat qui ne désirait qu'une seule école d'affectation (ENVT). Comme toutes les places disponibles de cette école étaient pourvues avec des candidats de la liste principale, il a été placé en liste

complémentaire pour une éventuelle affectation dans l'école voulue après désistement d'un candidat de la liste principale.

6.1.3. Moyenne par épreuve

Épreuves	Coefficient	Médiane/20	Moyenne /20
Dossier	1	13,6	13,2
Entretien oral	1	14,2	14,1

6.2. Aspect qualitatif

6.2.1. Processus de choix des écoles

L'affectation des écoles s'est faite en fonction du rang de classement et du choix des écoles exprimé par les candidats mais également de la capacité à ouvrir la formation en fonction du nombre de places pourvues. Un candidat s'est désisté après son affectation.

6.2.2. Rang de classement à l'issue du concours et école d'obtention du doctorat vétérinaire en fonction de l'école d'affectation.

ÉCOLE NATIONALE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT	
Rang	Ecole de Formation
5	Mali (Dakar)
6	EnvA
9	Liban
x	

ONIRIS	
Rang	Ecole de Formation
x	x

ENVT	
Rang	Ecole de Formation
1	ENVT
2	ENVT
3	ENVT
6	ENVT
8	Liège

VetAGroSup	
Rang	Ecole de Formation
x	x

Au final, les écoles d'admission des candidats correspondaient aux choix suivants :

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Total places attribuées
EnvA	1	2	0	0	3
Vetagro Sup	-	-	-	-	0
Oniris	-	-	-	-	0
ENVT	5	0	0	0	5
Total					8

6.2.3. Taux de brassage des diplômés

École	Nombre de candidats non formés dans l'école d'admission	Taux de brassage
ENVA	2/3	67 %
ONIRIS	x	x
ENVT	1/5	20%
VetAgroSup	x	x

6.2.4. Événements modificatifs post affectation et confirmation d'inscription

Désistement

Après la phase d'attribution et d'acceptation des places de formation, un inscrit s'est désisté à Oniris et un second à l'EnvA. Les candidats de la liste complémentaire n'ont pas souhaité intégrer l'école proposée.

7. COMMENTAIRES

1) Questionnaire auprès des candidats

Dans le cadre d'une démarche qualité, le jury a évalué le ressenti des candidats par un questionnaire numérique anonyme transmis après publication des résultats (13 réponses / 28 candidats).

Le support le plus pertinent d'information pour la formation d'internat sont les internes en formation et les anciens internes (77 %), devant la plaquette de présentation de l'internat (61,5 %), les sites web des établissements (31 %) et les responsables d'internat eux-mêmes (23 %).

Plus de 60 % des candidats avaient vu des posts sur les réseaux (LinkedIn à 50 %, Instagram et Facebook à 37,5%).

Une minorité de candidats a assisté à des réunions d'information de présentation des internats (16 %), les informations délivrées y étant considérées comme claires et complètes (75 %), utiles (50 %) mais pas forcément objectives (4 réponses de participants).

L'interface d'inscription au concours et de saisie numérique du dossier de candidature a été considérée comme particulièrement difficile d'utilisation pour les candidats de ce concours (près de 70 % donnent une note de 1 ou 2 / 5).

Les pages web de l'EnvA donnant les éléments relatifs au concours présentent clairement les informations pour 91 % des candidats, mais ne semble pas spécialement complet, rapidement actualisé ni utile pour suivre les résultats du concours.

Le secrétariat du concours et/ou le responsable du concours est d'accès facile (83 %). Une réponse rapide a été apportée (92 %).

Le fait que les oraux se déroulent en distanciel contribue pour près de 90 % des répondants au fait de s'inscrire au concours, 11 % préférant le présentiel.

Le jury a accueilli les candidats avec bienveillance (100 %), était attentif (87,5 %) était agréable (87,5 %) et à l'écoute (100 %). L'organisation globale de l'épreuve est satisfaisante (90 %).

Le prix d'inscription au concours a été jugé normal pour 90 % des répondants (10 % l'ont trouvé peu élevé), mais le dispositif de paiement en ligne a posé des difficultés pour un tiers des candidats, surtout depuis l'étranger. La gestion des paiements a également été délicate car les règlements n'ont pas tous été effectués par les candidats eux-mêmes mais parfois par des proches n'ayant pas le même nom, avec des difficultés de rapprochement entre les deux.

D'une manière globale, le jury a noté que les candidats admissibles ayant passé l'entretien oral étaient d'un bon niveau. Aucun candidat n'est apparu en inadéquation avec les épreuves et le profil de recrutement.

2) Retours et commentaires des membres du jury sur le déroulé du concours

Le concours 2025 pour l'internat RUM a connu des modifications importantes par rapport à l'édition précédente (voir début de document – point 3).

L'analyse des retours des candidats met en évidence que des améliorations sont à apporter au dispositif d'inscription. Pour la première année, cette partie avait été mutualisée avec les autres concours d'internat (AC, NAC et EQ), pour lesquels très peu de difficultés avaient été signalées. Une analyse plus fine des raisons doit être conduite avant la session 2026 pour répondre aux préoccupations des candidats.

D'une manière globale le jury considère que le concours 2025 s'est très bien déroulé. Il a noté une augmentation de candidatures pour cette formation, tant issus des ENVF que d'autres écoles européennes et internationales et que les candidats étaient d'un bon niveau mais que ceci ne permet pas de pourvoir l'ensemble des places proposées au concours d'internat RUM, du fait de désistements en cours de concours (avant l'épreuve orale) ou à la fin du concours, pour occuper des postes d'AH dans une des écoles françaises (2 candidats) ou des postes de jeunes vétérinaires praticiens (3 candidats).

8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Le Président du jury tient à remercier tout particulièrement :

- Bérangère RAVARY-PLUMIOËN pour avoir assuré la coordination des actions en lien avec les membres du jury de ce concours ;
- les membres du jury qui ont assuré, par leur compétence, leur rigueur, et leur disponibilité, l'évaluation des candidats et le bon déroulement des entretiens ;
- les collègues ayant contribué à la préparation et au bon fonctionnement du concours des écoles et notamment Frédéric Auffray, chef du service des usages numériques à Oniris VetAgro Bio pour la réalisation du site de gestion des inscriptions ; sont associés également à ces remerciements les collègues du service de communication de l'EnvA (réalisation de la plaquette, mise à jour des documents sur le site, publication sur les réseaux sociaux des présentations et rappels, ...) et les services supports de cet établissement (RH, DAF et agence comptable).

Les membres du jury s'associent au président pour vivement remercier les candidats qui se sont préparés et adaptés à ces épreuves de sélection et ont participé à l'enquête d'évaluation de la qualité de l'organisation.

A Toulouse le 20 juillet 2025



Pierre SANS
Directeur de l'ENVT
Président du jury

Annexe 1

Décision de nomination des Présidents des jurys du concours d'internats 2025



Décision portant désignation des Présidents des jurys d'admission aux concours d'Internats Vétérinaires pour la rentrée de septembre 2025

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe,

Faisant suite à la réunion avec les responsables d'internats en date du 15/10/2024, et après ses réunions du 04/09/2024 puis du 13/11/2024, le collège des directeurs des ENVF décide de désigner en tant que Présidents des concours d'internats vétérinaires :

- ✓ Concours pour les Animaux de compagnie : Laurence DEFLESSELLE, Directrice générale d'Oniris.
Suppléant : Jean-Marie BACH, DG adjoint ;
- ✓ Concours pour les Nouveaux Animaux de compagnie : Christophe DEGUEURCE, directeur de l'ENVA,
Suppléant : Renaud TISSIER, directeur adjoint
- ✓ Concours pour les animaux de production : Pierre SANS, directeur de l'ENVT ; suppléante : Caroline LACROUX, directrice adjointe
- ✓ Concours pour les Equidés : Frédérique PONCE, Directrice générale adjointe de VetAgro Sup, suppléante Mireille BOSSY, DG de VetAgro Sup.

pour les campagnes de recrutement organisées au cours de l'année universitaire 2024-2025 pour la rentrée de septembre 2025.

Fait à Paris le 14 novembre 2024

Pour L'ENVA, Christophe DEGUEURCE 	Pour Oniris VetAgro Bio, Laurence DEFLESSELLE 
Pour l'ENVT Pierre SANS 	Pour VetAgro Sup, Mireille BOSSY 

Annexe 2

Décision de nomination des membres du jury du concours AP 2025



DÉCISION n°2025/001

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire Ruminants (RUM) pour l'année 2024-2025

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 portant nomination du directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 04/09/2024 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2024-2025 ;

Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, sur proposition du collège des directeurs des ENVF en date du 07 janvier 2025

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les Ruminants (RUM) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Bérangère RAVARY-PLUMIOËN, Ingénieur de recherche - Praticienne hospitalière, Directrice du CHUV-Animaux de production

Représentant de l'ENVV : François SCHELCHER, Professeur en Pathologie du bétail et des animaux de basse-cour

Représentant de Oniris : Raphaël GUATTEO, Professeur en Médecine des animaux d'élevage

Représentant de VetAgro Sup : Marie-Anne ARCANGIOLI, Professeur en Pathologie des Animaux de Production

École nationale vétérinaire d'Alfort
7, avenue du général de Gaulle
94 704 Maisons-Alfort Cedex
01 43 96 71 00
vet-alfort.fr



Personnalité qualifiée du champ disciplinaire : Vincent PLASSARD, Vétérinaire praticien en clientèle mixte à Guerlesquin (29)

En cas d'absence de l'un des membres, les membres suppléants du jury sont :

- Yves MILLEMANN : Professeur en Pathologie du Bétail à l'ENVA
- Thomas ZUMSTEG : Vétérinaire praticien en clientèle rurale à Bellot (77)

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat RUM désigné par le collège des directeurs des ENVF est : M. Pierre SANS, directeur de l'ENVV.

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Ruminants (RUM) est fixée pour une durée de 1 an (session 2024-2025). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation initiale de l'EnvA, responsable de la gestion administrative de ce diplôme, est chargé de l'application de la présente décision en lien étroit avec le Président sus-mentionné.

Alfort, le 07 janvier 2025

Le Directeur
Christophe DEGUEURCE



École nationale vétérinaire d'Alfort
7, avenue du général de Gaulle
94 704 Maisons-Alfort Cedex
01 43 96 71 00
vet-alfort.fr



Annexe 3

Délibération du CA de l'EnvA fixant les tarifs d'inscription au concours 2025

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

**ÉCOLE
NATIONALE
VÉTÉRINAIRE
ALFORT**
Paris - 1785

DÉLIBÉRATION N°2024 - 13 du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 19 novembre 2024
Point 11 de l'ordre du jour

Exposé des motifs :

L'arrêté du 13 avril 2021 relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires a été modifié par un arrêté ministériel du 28 octobre 2024 pour confier la présidence des concours d'internats à un directeur, directeur adjoint ou directeur délégué d'ENV et au CD ENV le soin de proposer les tarifs d'inscription aux concours d'internats vétérinaires à soumettre au CA de l'Ecole ayant en charge l'organisation administrative.

Le directeur de l'EnvA préside désormais le concours de recrutement des étudiants en formation d'internat pour les ruminants.

Considérant le nombre de candidats attendu et prévisible pour chacune des voies,

Considérant le pourcentage d'étudiants boursiers habituellement inscrits,

Il est retenu, pour la session des concours 2024-2025 en vue de la rentrée de septembre 2025 de retenir comme droits d'inscription :

	Droit d'inscription pour les étudiants (€)	Droit d'inscription pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ou pupilles de l'Etat ou de la nation (€)
Pour le concours d'internat ruminants	50 €	15 €

Il n'est pas prévu de réduction pour les candidats s'inscrivant à plusieurs concours.

Vu le courrier aux responsables d'internats (juillet 2024)

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié

Vu les documents adressés en date du 12 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

École nationale vétérinaire d'Alfort
7 avenue du général de Gaulle
94 704 Maisons-Alfort Cedex
01 43 96 71 00
vet-alfort.fr

**PARIS
EST
SUP**

VALIDE

Le montant des droits d'inscriptions aux épreuves est fixé à cinquante (50) euros par candidat, porté à quinze (15) euros pour les boursiers.

Quorum en début de séance :	Vote de la délibération :
Quorum : 18	Votants : 36
Présents : 30	Pour : 36
Pouvoirs : 6	Contre :
Absents :	Abstention :

Certifié exact à Maisons-Alfort, le 19 novembre 2024.

Le Directeur
Professeur Christophe DEGUEURCE

Le Président du conseil d'administration
M. Hervé GOMICHON

École nationale vétérinaire d'Alfort
01 43 96 71 00
vet-alfort.fr

2